

Commune d'OCTON Département de l'Hérault

Plan Local d'Urbanisme

VI.1.a - LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PROCEDURE	DATE D'ARRET	DATE D'APPROBATION
Révision générale du POS valant élaboration du PLU	26 septembre 2017	

Liste des servitudes d'utilité publique

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Date de l'acte instituant la servitude	Service gestionnaire
AS1	Servitudes attachées à la protection des eaux potables (L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique) et des eaux minérales (L. 1322-3 à L. 1322-13 du code de la santé publique)	FORAGE GARAJOU situé sur la commune d'OCTON périmètre de protection rapprochée et éloignée Usage direct : alimentation en eau potable SOURCE LA SELVE située sur la commune d'OCTON périmètre de protection rapprochée avec sous zone A et sous zone A' Usage direct : alimentation en eau potable	DUP du 29/08/1980 et avis de l'hydrogéologue agréé du 30/09/2005 avec additif du 08/03/12 DUP du 14/12/1987 et avis de l'hydrogéologue agréé du 30/09/2005	ARS 28 Parc-Club du Millénaire 1025 rue Henri Becquerel CS 30001 – 34067 Montpellier cedex 2
		SOURCE FONT MAJOL située sur la commune d'OCTON périmètre de protection rapprochée avec sous zone B et sous zone B' Usage direct : alimentation en eau potable	DUP du 14/12/1987 et avis de l'hydrogéologue agréé du 30/09/2005	
		FORAGES RICAZOULS NORD et SUD situés sur la commune d'OCTON périmètre de protection rapprochée Usage direct : en projet (pas mis en service en raison de présence d'arsenic)	DUP du 29/01/1997	
		FORAGE ALLEE EST et ALLEE COTE DIGUE situé sur la commune LE-POUJOL- SUR-ORB périmètre de protection éloignée Usage direct : alimentation en eau potable	DUP du 08/08/2007 modifiée le 26/05/2009	
		CAPTAGE AU FIL DE L'EAU REALS situé sur la commune de REALS périmètre de protection éloignée Usage direct : alimentation en eau potable	DUP du 01/12/2010	
		De plus, dans le cadre de procédures en cours, des périmètres ont été également proposés par l'hydrogéologue agréé pour :	Avis de l'hydrogéologue agréé du 26/11/1981 Avis de l'hydrogéologue agréé du 14/02/1997	
		FORAGE MAS BAS situé sur la commune de BRENAS périmètre de protection éloignée Usage direct : alimentation en eau potable		
		FORAGE BRIANDE situé sur la commune de LUNAS périmètre de protection éloignée Usage direct : alimentation en eau potable		
		Egalement : La source VALAREDES captage public ne possédant pas de périmètres de protection définis.		
AC1	Monuments historiques (loi du 31 décembre	Ensemble dolménique dit de Toucou	arrêté de classement du 12 décembre 1956	DRAC LR STAP 5 rue de la salle
	1913)	Ruines du Château de Lauzières	arrêté d'inscription du 14 décembre 1942	l'Evêque CS 49020 34967 Montpellier cedex 2
		Chapelle Notre dame de Roubignac	arrêté de classement du 23 septembre 1954	cedex Z
AC2	Sites inscrits	Villages et hameaux de la vallée et des abords du lac du Salagou	arrêté d'inscription du 23 septembre 2003	DREAL
AC2	Sites classés	Vallée et lac du Salagou et cirque de Mourèze	décret de classement du 21 août 2003	DREAL

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Date de l'acte instituant la servitude	Service gestionnaire
13	Servitudes relatives au passage de canalisations de transport de gaz (R. 555-30 du code de l'environnement)	Canalisations: Paulhan -Lodève Antenne Octon -Bédarieux poste: Octon SECT COUP		GRT-GAZ de France 33 rue Pétrequin – BP 6407 69413 LYON Cédex 6 Tél 04 78 65 59 59
A2	Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation	Réseau d'irrigation A VERIFIER auprès du syndicat		ASA d'Octon
PT2	Servitudes de protection des centres radio- électriques d'émission et de réception contre les obstacles (L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 du code des postes et des communications électroniques)	RN n°34220004 Station Dio et Valquières / Puech Caubel	Décret du 28/05/1979	France Telecom à l'origine